

AFFAIRE N° 2. - Travaux d'adduction d'eau de la Bretagne - 2ème tranche - Demande de subvention à adresser aux Ministres de l'Intérieur et de l'Agriculture

Monsieur BOURHIS donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Un marché a déjà été passé avec la SEGEFOM pour l'exécution de l'ensemble des travaux de distribution d'eau potable de la Bretagne.

Pour des raisons d'ordre financier, le marché prévoit deux tranches de travaux.

La première tranche qui va de l'origine du projet (gorge de la Ravine " Premiers Bras" au réservoir R 2 inclus) est en cours d'exécution. Son financement est assuré par le F.I.D.O.M.

Par contre, la deuxième tranche, qui comprend les travaux du secteur réservoir R 2 au CD 50, ne pourra être exécutée que si la Commune obtient une subvention du Ministre de l'Intérieur pour en assurer le financement.

A - SPECIFICATION des TRAVAUX de la 2ème TRANCHE

Cette seconde tranche comprendra :

- a) la fourniture et la pose de la conduite d'adduction en 200 m/m le réservoir R2 et le réservoir existant sur le CD 50. Les tuyaux seront de la même nature que ceux de la première tranche.
- b) la fourniture et la pose de la conduite d'adduction - Distribution entre le réservoir R2 et le CD 50.
- c) la fourniture et la pose de toute la robinetterie des auto-réducteurs de pression, des bornes fontaines, des bouches à incendie, des antennes de distribution en tube plastique (10 bars de pression de service) et des branchements sous tubes plastiques également.
- d) - Ainsi que tous les travaux de génie civil qui s'y rapportent.

MONTANT des TRAVAUX

Conformément au devis estimatif ci-joint, le montant des travaux faisant l'objet de cette deuxième tranche s'élève à la somme de 10.546.961 Fr CFA. Ce bordereau des prix n'étant qu'un extrait du bordereau général des prix joint au marché passé avec l'Entreprise SEGEFOM.

B - En plus de ces travaux, il convient de financer les dépenses extracontractuelles suivantes:

- achat de terrains et indemnités
- raccordement des branchements
- réfection des chaussées
- surveillance, honoraires et imprévus,

ce qui porterait le montant total des travaux à 15.100.000 Frs CFA.

- CONCLUSION

En raison de l'avance des travaux de construction de l'importante cité de la S.I.D.R. à SAINTE. CLOTILDE Chaudron, l'exécution des travaux de cette deuxième tranche d'adduction d'eau devient impérative, car son alimentation en eau doit partir du réservoir du CD.50. Une subvention accordée par le Ministère de l'Intérieur permettrait la mise en route immédiate des travaux dans le cadre du marché déjà conclu avec l'Entreprise SEGE-FOM.

Le MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Sur le rapport du Maire

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, la demande de subvention de 15.100.000 Frs CFA que Monsieur le Maire se propose d'adresser au Ministère de l'Intérieur en vue du financement des travaux d'adduction d'eau de la Bretagne (2ème tranche).